

CONTRAT DE PRÊT POUR MATÉRIEL Classique

L'emprunteur : _____

représenté par : _____

reconnait avoir en prêt le matériel suivant pour la période

du _____ au _____

- Vestes Taille : XL
- Vestes Taille : L
- Vestes Taille : M
- Vestes Taille : S
- Vestes Taille : XS
- Cintres
- Gants
- Epées
- Sabres
- Fleurets
- Masques avec attaches sécurité
- Sacs

Le tout en bon état.

Le club s'engage à rendre le matériel en l'état (vestes lavées à 30° sans sèche-linge ni repassage) aux heures d'ouverture des bureaux du comité d'escrime. Les vestes seront mises sur cintres.

ATTENTION : la structure emprunteuse s'engage à ne pas louer tout matériel emprunté

Le Comité facturera la remise en état du matériel rendu dans un état non conforme à celui prêté (lames, fermetures éclair, etc...)

Fait en deux exemplaires

Le / /202

Le / /202

La Présidente du Comité

L'emprunteur

RETOUR

Date :

Etat du matériel :